

Maltraitance sur des enfants victimes de sectes

Réflexions d'une psychologue qui a accompagné des enfants mineurs à leur sortie d'un groupe sectaire dont les dirigeants venaient d'être interpellés. Bien que scolarisés en école primaire publique, ils vivaient depuis plusieurs années avec leurs parents sous l'emprise du fondateur dans une petite communauté engagée dans une recherche spirituelle.

Des rencontres avec ces enfants il ressort que les contraintes exercées sur l'enfant mineur sous emprise sectaire relèvent bien d'une véritable maltraitance qui porte gravement atteinte à tous les aspects de sa personne.

1. Atteinte à l'intégrité corporelle

Il aura fallu un certain temps pour que les enfants apprennent à faire confiance à d'autres adultes que les adeptes et qu'ils parviennent à livrer petit à petit tout ce qu'ils avaient subi. A chacune des rencontres, le plus jeune des enfants semblait être dans un état de grande agitation psychomotrice. Le plus âgé, quant à lui, ne semblait pas avoir un comportement d'enfant de son âge et faisait preuve d'une grande et naturelle proximité physique avec les adultes. Ses gestes ont paru déplacés et ont choqué à plusieurs reprises des personnes de son entourage.

Les enfants ayant appris à se taire et à mentir, la vérité s'est dévoilée progressivement : ces mineurs n'avaient pas échappé à la perversité du gourou.

2. Atteinte aux liens familiaux

Le gourou avait imposé à chaque adepte entrant dans la secte de rompre avec toute sa famille élargie. Ainsi, le plus jeune des enfants, arrivé dans le groupe à l'âge préscolaire, n'avait presque aucun souvenir « d'avant ». Un des plus âgés se rappelait avoir vu « il y a longtemps » certains oncles et tantes mais ne pouvait expliquer les raisons de la rupture. Dans de tels groupes les relations familiales sont donc souvent réduites à la stricte famille nucléaire.

Les repères familiaux structurants avaient été totalement abolis, les enfants se devant d'appeler leurs parents par leurs prénoms respectifs, avec l'interdiction formelle de les appeler « maman » ou « papa ». L'autorité parentale n'existait plus puisque tous les adeptes adultes avaient toute autorité sur les enfants qui devaient obéir sans discuter. Chacun des enfants était devenu la propriété du groupe et était désormais éduqué par la communauté. Cette confusion malheureuse des rôles est devenue source de maltraitance psychologique autant que physique.

3. Atteinte au développement psychoaffectif, intellectuel et moral

Quand les parents sont eux-mêmes sous emprise mentale, comme ce fut le cas, ils n'ont aucunement conscience qu'ils vont inoculer à leurs propres enfants la doctrine sectaire sous couvert d'éducation. Or, en raison de son jeune âge, parce qu'il est un être en devenir et que sa personnalité n'est pas encore structurée, l'enfant est particulièrement vulnérable. Confiant en l'adulte ou soumis à l'autorité, il va tout naturellement adopter les croyances de ses parents et des autres adeptes, et adhérer inconditionnellement à la doctrine et aux principes de vie communautaire érigés par le gourou, seul détenteur du pouvoir suprême et de la connaissance. Pour l'enfant, la secte représente la norme. La doctrine, qu'il n'est pas apte à remettre en cause, va agir sur lui comme un véritable poison, tant il en percevra les principes comme les seules normes psychoaffectives, morales et relationnelles.

4. Atteinte à la vie sociale

Tous ces enfants vivaient dans une maison communautaire. Ils étaient néanmoins scolarisés à l'extérieur et avaient chacun une activité sportive hebdomadaire. Mais, tout le reste du temps se passait en vase clos avec les autres adeptes. Il est donc légitime de parler de défaut de socialisation par l'absence de liens hors du groupe.

La vie communautaire de ce groupe renforçait chez l'enfant le sentiment de vivre dans un cocon protecteur puisque tout ce qui était « dans » la maison était bon et tout ce qui était « dehors » représentait le Mal. On apprenait ainsi à l'enfant, comme à l'adepte adulte, à rejeter le monde extérieur. Ce huis clos rassurant facilitait l'emprise sur ces enfants.

Ayant grandi dans le groupe, ces enfants se sont structurés en intégrant que les lois de la communauté étaient au-dessus des lois de la société. Ils avaient appris à ne faire confiance qu'aux adultes du groupe, à se taire et à mentir, car les adeptes avaient tout à fait conscience que certains faits devaient demeurer cachés aux étrangers à la communauté.

Ce n'est qu'après leur sortie qu'ils ont découvert ce qu'était, par exemple, aller faire des courses ou être au courant de l'actualité... car toute information venant du monde extérieur était prohibée. Même le plaisir de s'acheter une glace était nouveau pour eux. Ils n'avaient le droit de fêter ni les anniversaires, ni Noël, ni aucune autre fête ; même le cadeau de la fête des mères était, chaque année, offert au gourou au retour de l'école.

On voit à quel point la maniabilité de jeunes cerveaux peut être utilisée à des fins néfastes !

En conclusion

Pour clore ce bref témoignage, je dirai qu'il est impératif de continuer à dénoncer sans relâche la réalité des souffrances tant psychiques que physiques subies par les enfants emprisonnés dans un environnement sectaire. Leur jeune âge rend les mineurs d'autant plus vulnérables et sensibles à une influence sectaire. Ces enfants sont véritablement captifs et pour toutes les raisons qui viennent d'être évoquées, ils doivent absolument être considérés comme des mineurs en

grand danger de maltraitance. Dans cet exemple, la violence faite aux enfants était présente et vécue au quotidien à travers les contraintes imposées.

Ces enfants avaient passé plusieurs années de leur début de vie dans un monde illusoire, un univers factice, trompeur et manipulateur. Durant ces années si importantes pour leur développement tant psychoaffectif que cognitif, ils ont évolué avec le modèle de la secte en référence. Malgré leur retour à une vie normale, il est à craindre que leurs années passées en milieu sectaire ne laissent des traces durables.

Je ne peux terminer sans souligner, et saluer par là-même, l'efficacité de la mise en place d'un réseau de professionnels dans la prise en charge et l'accompagnement de ces mineurs. Les institutions (juristes, policiers, psychologues) et les associations d'aide aux victimes ont œuvré ensemble dans un partenariat exemplaire pour venir en aide et protéger au mieux ces enfants. Il est à souhaiter que ce type de partenariat puisse se développer dans l'avenir.

